

Identité nationale ? Changeons les termes du débat !

Voilà déjà plusieurs semaines que le débat sur l'identité nationale a été lancé. Avec cette question : « Être Français aujourd'hui, ça veut dire quoi ? » Les prises de positions sur la pertinence du débat se multiplient. Le président de la République et le gouvernement défendent bec et ongles cette initiative, expliquant qu'il ne faut pas y voir de manœuvre politicienne à l'approche des élections régionales, mais bien une question fondamentale pour l'avenir de la France. Il faut retrouver le sentiment de fierté nationale ! Mais si ce sentiment a été perdu en cours de route, peut-être est-ce parce que les politiques actuelles ne donnent pas envie d'être fier ?

Ce questionnement identitaire est gênant, car mal posé voire malvenu. L'identité est en effet toute personnelle et non sociétale. Parce que ce qui fait un pays, une société, est bien la somme des identités personnelles diverses et variées qui le /la compose.

Alors reposons le débat et changeons-en les termes ! Parce que la vraie question est plutôt « comment mieux vivre ensemble aujourd'hui » ? Voilà un débat, réel sujet de société, qui donnerait toutes leurs chances aux candidats aux futures élections, et pour lequel nous proposons quelques pistes de réponses !

S'opposer au communautarisme, collectivement et individuellement

En février 2009, l'élection de Barak Obama impulsait un élan fédérateur, notamment en France, avec la promotion du concept de diversité devenu très « tendance ». Nous pointions alors du doigt les risques de dérive communautariste : la tentation de réponses catégorielles, stigmatisantes, et allant à l'encontre d'une politique de justice sociale universelle.

Quelques mois après, arrivée de l'identité nationale ! Notion qui fait résonner encore plus fortement cette tentation. Un choix politique qui signifie la remise en question de l'égalité républicaine, du lien social, et un clivage entre populations différentes. A chacun de juger l'autre, de rejeter la différence à l'aune de critères personnels, relatifs et subjectifs. Ce que chacun entend par « identité nationale » peut-il être autre chose qu'une somme de préjugés, de peurs irraisonnées ?

D'autant que ce choix politique est une facilité : il est évidemment plus difficile de mener une politique basée sur la non-discrimination, le droit commun, l'égalité de traitement, des actions positives et la solidarité nationale !

Accompagner

Il est facile de condamner une personne en prétextant qu'elle profite de droits sociaux, qu'elle ne « fait pas d'efforts », qu'elle ne mérite pas qu'on la prenne en

compte, qu'elle n'est pas rentable, qu'elle coûte trop cher à la société, qu'elle devrait être ailleurs... Nombre de personnes ne participent pas à la vie de la société, ne s'inscrivent pas dans le monde du travail parce qu'elles n'ont plus la force de lutter contre un système qui les a exclues et qui continue de le faire. Face aux impératifs de performance individuelle, de dépassement de soi, dans une société qui n'est à l'évidence pas adaptée à tous, nombreux sont ceux, qui ayant des problèmes de santé, de handicap, par exemple, se trouvent confrontés au confinement, à l'isolement. Participer oui, mais comment ?

En accompagnant aujourd'hui les citoyens, pour retrouver le sens du vivre ensemble, sans distinction de conditions sociales, de caractéristiques personnelles... Non pas « faire à la place de », « penser à la place de », déresponsabiliser, infantiliser, mais accompagner chacun dans la vie qu'il souhaite mener, dans ses projets. Accompagner les citoyens dans l'exercice de leurs droits et de leurs devoirs. Donner les moyens aux gens d'agir.

Inclure

Comment ça inclure ? « Basiquement » le contraire d'exclure. Plus précisément le concept d'inclusion, encore peu utilisé en France, mais pourtant très européen, signifie que la société dans son ensemble agit pour s'adapter et pour permettre à tous de vivre ensemble.

L'inclusion est un processus et un objectif qui partent du principe que c'est la société qui pose éventuellement problème et non l'individu lui-même. Une politique d'inclusion est une politique qui prend en compte tous les individus, dans leur identité unique et avec leur(s) différence(s) et qui se remet en question, qui évolue, qui se développe, selon un principe de non-discrimination et d'ouverture !

Revenir aux fondamentaux

Il est quand même regrettable de devoir rappeler sans arrêt quelques principes de base qui nous gouvernent tous autant que nous sommes, et qui devraient inspirer nos réflexions, nos actions, nos politiques, et plus largement notre façon de voir et de vivre la société.

En trois mots seulement : « Liberté, égalité, fraternité ». Et parce que nous sommes des êtres humains avant d'être français : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. » Cela vous dit quelque chose ?

Jean-Marie Barbier, président de l'APF

Brèves d'actu

« Faites valoir vos droits », le blog juridique de l'APF

L'APF a lancé son blog juridique, un outil d'informations et de conseils destiné à toutes les personnes en situation de handicap – et aux professionnels – afin de leur permettre de connaître leurs droits et de devenir acteurs de ceux-ci.

L'objectif : rendre accessible des réglementations souvent complexes par le biais de fiches pratiques, de notes juridiques, de recours et lettres type ou encore d'alertes sur des pratiques illégales.

En effet, les dispositifs régissant le droit des personnes en situation de handicap étant complexes, des refus d'accès à ces droits ou des mauvaises applications des réglementations arrivent fréquemment. Pour pallier à ce problème, le service juridique de l'APF a décidé de mutualiser son travail de conseils et d'aide individualisée sur un blog, afin que toutes les personnes en situation de handicap puissent trouver des éléments de réponse, et ainsi défendre leurs droits.

Plus d'infos : <http://vos-droits.apf.asso.fr>

Indemnisation des victimes : l'APF soutient une proposition de loi

Suite au constat d'un certain nombre de lacunes (absence d'opposabilité d'une liste minimum des préjudices indemnifiables par les assureurs ; manque de respect du principe du contradictoire ; ou encore limites de l'expertise médicale actuelle), Geneviève Lévy et Guy Lefrand, députés, ont lancé un travail de concertation avec les associations de victimes. Ces travaux ont abouti à une proposition de loi venant compléter la loi Badinter du 5 juillet 1985 qui a déjà recueilli la co-signature de 120 députés.

L'APF a apporté son soutien à cette proposition de loi visant à améliorer l'indemnisation des victimes de dommages corporels à la suite d'un accident de la circulation. Cette loi permettrait des avancées substantielles pour toutes les victimes de dommages corporels et notamment : rendre obligatoire et non limitative la nomenclature dite Dintilhac recensant les différents chefs de préjudices indemnifiables ; l'assistance par la victime d'un médecin conseil lors de l'expertise médicale ; le principe de l'obligation d'indépendance du médecin conseil apportant son assistance à la victime par rapport aux compagnies d'assurance.

Conclusion d'un partenariat APF-UNA

L'Association des paralysés de France (APF) et l'Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domici-

La crise a bon dos !
Accessibilité, ressources,
santé, emploi, éducation,
compensation :
cadeaux aux lobbies, prime à
l'immobilisme, désengagement
de l'Etat, précarité accrue,
régressions sociales
généralisées...

2009

Année noire du handicap

En 2010, C'est notre colère qui est noire

La loi "handicap" du 11 février 2005 va avoir 5 ans, qu'en reste-t-il aujourd'hui ?

Les personnes en situation de handicap et leurs proches exigent une rupture avec les orientations actuelles !

Et si c'était avec vous ?



Plus d'infos : www.reflexe-handicap.org

les (UNA) ont signé, mercredi 2 décembre, une convention de partenariat dans le but de poursuivre et d'enrichir leurs actions de coopération autour des problématiques du handicap. Déjà engagées depuis plus de deux ans dans des actions communes de coopération, d'échanges et de formations, la signature de cette convention de partenariat vient renforcer le rapprochement des deux associations pour aboutir à une meilleure inclusion sociale des personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge.

APF Entreprises : un site internet pour faciliter la prise de contact !

APF Entreprises vient d'ouvrir son site internet national. Il présente une cartographie des offres de services très diversifiées des établissements de travail APF, met en avant les atouts, les points forts du groupe APF Entreprises, situe APF Entreprises dans le champ du secteur du travail adapté et au sein de l'APF.

Destiné prioritairement aux donneurs d'ordre professionnels, qu'ils soient du secteur industriel ou tertiaire, groupes ou PME, le site permet à l'utilisateur de trouver aisément le ou les établissements de l'APF à même de fournir le produit ou la prestation qu'il recherche. APF Entreprises fédère les 23 entreprises adaptées (EA) et les 25 établissements et services d'aide par le travail (ESAT) de l'APF.

Plus d'infos : www.apf-entreprises.fr

Ni pauvre, ni soumis : nouvelle mobilisation !

2 ans après la manifestation du 29 mars 2008, « Ni Pauvre, ni soumis » donne rendez-vous dans toutes les régions de France le 27 mars 2010 pour de nouvelles actions pour dénoncer la précarité des personnes en situation de handicap et atteintes de maladies invalidantes qui ne cesse de croître !

Plus d'infos : www.nipauvrenisoumis.org